

SILKAN RT

Société anonyme au capital de 779.874 euros
Siège social : 20, rue de la Reynie, 75004 Paris
449 305 044 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 31 octobre 2019

Rapport de gestion

(Exercice social clos le 31 décembre 2018)

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de la situation de Silkan RT (« la Société ») et de son activité au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et traiter les points divers.

Pour votre parfaite information, nous vous informons que la Société a sollicité du Tribunal de commerce de Paris, et obtenu, une prorogation jusqu'au 31 octobre 2019 de la date de tenue de son assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice

1.- Activité de la Société

Situation de la Société et son activité au cours de l'exercice ;

L'année 2018 a principalement été marquée par les faits suivants:

- Le recentrage de l'activité à Meyreuil, dans des locaux plus spacieux
- Le regroupement de l'activité « CetraC » à Meyreuil (FPGA, DO254, soft)
- La disparition de l'équipe « cartes »

Du point de vue business, les éléments marquants sont :

- Les premières livraisons « série » du BPTU
- La livraison du projet Danam
- La poursuite du projet Kazymir
- Un gros effort de business development dans l'automobile, dont les résultats sont hélas décevants

Résultats de l'activité ; progrès réalisés ou difficultés rencontrées ;

Les résultats obtenus en 2018 sont bons en termes opérationnels, mais médiocres en termes financiers

Evolution prévisible de la situation de la Société et les perspectives d'avenir;

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale du 22 juin 2016 a décidé la poursuite de l'activité de la Société, entraînant une obligation de reconstitution des capitaux propres à un montant supérieur à la moitié du capital social avant la clôture de l'exercice 2018.

La Société était tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est à dire avant le 31 décembre 2018, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes

1° Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société conformément aux articles L. 225-108 et R.225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée AR ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse email admin@silkan.net, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. **Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.**

2° Demandes d'inscription de points ou de de projets de résolutions :

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de Commerce doivent être envoyées par lettre recommandée AR au siège social à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale. **Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.**

Il est, en outre, rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, (heure de Paris) **d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.**

3° Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut assister personnellement à cette assemblée ou bien voter par correspondance ou par procuration.

Pour avoir le droit d'assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez la Société deux jours ouvrés au moins avant la date fixée pour la réunion. Ils n'ont aucune formalité à remplir et seront admis sur simple justification de leur identité.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent procéder au dépôt d'une attestation de participation deux jours ouvrés au moins avant la date fixée pour la réunion, délivrée par leur intermédiaire financier. Tout actionnaire peut solliciter de son intermédiaire un formulaire lui permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'assemblée.

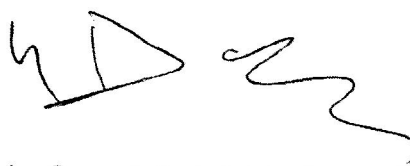
A défaut d'assister personnellement, tout actionnaire peut :

- s'y faire représenter par son conjoint ou son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ainsi que par un autre actionnaire,
- voter par correspondance.

Des formulaires de vote par correspondance ou par procuration pourront être envoyés si la Société en a reçu la demande au siège social par lettre recommandée AR au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. Pour être retenu, le formulaire, dûment rempli, devra être retourné au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le présent avis vaut convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.



Le Conseil d'administration



Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(En euros)	2018	2017	2016	2015	2014
Capital en fin d'exercice.....					
Capital social.....	779 874	779 874	779 874	779 874	779 874
Nombre d'actions ordinaires existantes.....	1 039 832	1 039 832	1 039 832	1 039 832	1 039 832
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversions d'obligations.....	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par exercice des bons de souscription.....	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par exercice de BCE.....	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes.....	845 282	949 174	1 419 614	1 300 438	2 516 391
Résultat après impôts.....	(1 504 722)	(2 497 780)	(755 345)	(868 845)	(332 734)
Résultat par action					
Résultat après impôts.....	(1,45)	(2,40)	(0,73)	(0,84)	(0,43)
Dividende attribué à chaque action.....	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice....	15	19	24	24	25
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	672 722	960 491	1 167 163	1 191 223	1 204 027
Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	287 110	420 269	523 557	566 181	566 362

- Aston iTrade Finance, administrateur
- Presto Engineering Europe, administrateur
- Presto Engineering Inc. , administrateur
- Izicap, administrateur
- Navabi, administrateur
- Testbirds, administrateur
- David Manjarrès en propre
 - Seventure Partners, membre du directoire
- Olivier Dubuisson, représentant Cap Decisif Management
 - Silkan, administrateur
 - Neelogy, administrateur
 - RedTechnologie, membre du conseil de surveillance
 - Precogs, membre du conseil de surveillance
- Olivier Dubuisson, en propre
 - Directeur Général, Cap Décisif Management
- Serge Delwasse
 - Silkan SA, Administrateur, P-DG
 - Silkan Solutions, Président
 - Projets HPC, Président
 - Silkan Inc., Président
 - CetraC.io, Président
 - Arc Investissement, Président
 - INBS Conseil, Président
 - Miroiterie Développement, Président
 - Les Couleurs du Noir, Président

(c) Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31/12/2018, l'ensemble des factures clients et fournisseurs ont moins de 45 jours, hormis celles qui font l'objet d'un litige.

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure, en raison du changement de logiciel comptable, de vous donner précisément les délais de règlement mentionnés à l'article D.441-4 précité dans ses §I et II

Après vous avoir fait entendre les rapports de votre commissaire aux comptes, nous soumettrons successivement à vos suffrages les résolutions dont il vous aura préalablement été donné lecture.

Le conseil d'administration.





SILKAN RT S.A.

Société Anonyme au Capital de 550 984 Euros

**20 rue de Reynie
75004 PARIS**

RCS PARIS 501 468 367

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

Opinion avec Réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SILKAN RT S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Par jugement du Tribunal de commerce de Paris en date du 22 août 2019, la société a été déclarée en cessation de paiement et mise sous procédure de redressement judiciaire avec une période d'observation de 6 mois. Cette situation de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la société, a fait l'objet d'une mention en annexe des comptes.

Toutefois, une audition devant le Tribunal de commerce de Paris prévue le 22 octobre 2019, doit statuer sur le maintien de la période d'observation.

II. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Première résolution

(Approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la Société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes dudit exercice, du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts,

approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports,

en conséquence, **donne** quitus aux membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat au cours de cet exercice.

Deuxième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du conseil d'administration, **décide** d'affecter la perte de l'exercice 2018, s'élevant 1 504 972 euros au compte « Report à Nouveau » qui se trouvera porté de -4 591 452 euros à -6 096 424 euros.

L'Assemblée Générale, conformément à la loi, **prend acte** qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende depuis les trois derniers exercices sociaux.

Troisième résolution

(Approbation des conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, **approuve** les termes de ce rapport.

Quatrième résolution

(Poursuite de l'exploitation en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que les capitaux propres de la Société d'un montant de -5 144 919 euros sont inférieurs à la moitié du capital social, constate que malgré l'absence de reconstitution des capitaux propres, une réduction de capital n'est pas opportune et confirme, en tant que de besoin, la poursuite d'exploitation de la Société.

Cinquième résolution

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

h

La dette fiscale et sociale s'élève à 1 216 829 euros.

Produits constatés d'avance : la dette est ramenée à 0

LE COMPTE DE RESULTAT

Il fait apparaître les chiffres caractéristiques de l'exercice :

Chiffre d'affaires :

Il s'élève à 845 282 euros

Charges :

Elles s'élèvent à 4 080 132 euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à (1 043 953) euros contre (2 458 805) euros au cours de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte nette de 1 504 722 euros.

La Société n'a engagé, au cours de l'exercice, aucune dépense non déductible fiscalement aux termes de l'article 39-4 du C.G.I.

Le résultat de l'exercice et la proposition d'affectation du résultat ;

L'exercice dont nous vous rendons compte, se solde par une perte de 1 504 722 euros que nous vous proposons d'affecter au poste « Report à Nouveau » qui passera de (4 591 452) euros à (6 096 174) euros.

Après l'affectation des résultats ci-dessus proposée, les capitaux propres apparaîtront au passif du bilan pour (5 144 669) euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'il n'a été fait aucune distribution de dividende depuis les trois derniers exercices sociaux.

Nous vous demandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus de gestion au conseil d'administration pour cet exercice.

3.- Divers

(a) Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Il vous sera donné lecture du rapport spécial établi par votre commissaire aux comptes sur les conventions réglementées antérieurement autorisées dont l'exécution s'est poursuivie.

(b) Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés commerciales par les mandataires sociaux personnes physiques durant l'exercice social clos le 31 décembre 2018

- Jérôme Faul, représentant Innovacom
 - Silkan, administrateur
 - Cozy Cloud, administrateur
 - Intersec, administrateur
- Jérôme Faul en propre
 - Président du Directoire, Innovacom
- David Manjarrès, représentant Seventure
 - Silkan, administrateur
 - Web Geo Services, administrateur
 - Nexess, administrateur

qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi ;

Comme vous le savez, la DCP du 19 juillet 2019, suivie d'une mise en redressement judiciaire le 22 août 2019 laissent présager de sombres perspectives. Toutefois, le TC a ordonné une période d'observation de 6 mois. Un nouveau jugement est prévu en date du 22/10/2019 afin de statuer sur le maintien de la période d'observation.

Dans un autre ordre d'idées, la société a gagné plusieurs contentieux contre le duo Mesnager/ Garnier :

- Référé sur l'immobilier qui a contraint nos adversaires à rendre les fonds saisis depuis fin décembre 2017
- Contentieux brevet, Christian Garnier ayant été condamné à nous restituer le brevet qu'il avait conservé par devers lui en 2012
- Concurrence déloyale : nous avons été déboutés, mais, point important, la validité de la clause de non-concurrence de Christian Garnier a été reconnue par le Tribunal. Cette décision, dont l'exécution provisoire a été ordonnée, interdit à Christian Garnier de poursuivre sa collaboration avec Safran EP via Safe Connect Systems

Activités de la société en matière de recherche et de développement ;

La société a achevé le projet Departs avec succès. Par ailleurs, une part importante des effectifs travaille sur de la R&D en propre.

2.- Présentation des comptes et affectation du résultat

Comptes de l'exercice

BILAN

ACTIF

Immobilisations :

Elles apparaissent pour un montant net de 1 971 298 euros.

Actif circulant :

Il s'élève, à 1 662 703 euros et comprend notamment :

- Le poste « Clients et comptes rattachés » représente 849 750 euros.
- Le poste « Autres créances », d'un montant de 717 306 euros comprend la TVA et le CIR
- Le poste « Disponibilités » s'élève à 94 224 euros

PASSIF

Capitaux propres :

Ils représentent (5 144 669) euros

Emprunt et Dettes Financières Divers :

Elles s'élèvent à 6 394 075 euros dont 6 312 998 euros, la totalité des dettes concernent Silkan.

Dettes Fournisseurs :

Elles s'élèvent à 1 084 733 euros

Dettes Fiscales et sociales :



Résultats des 5 derniers exercices

(En euros)	2018	2017	2016	2015	2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	779 874	779 874	779 874	779 874	779 874
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 039 832	1 039 832	1 039 832	1 039 832	1 039 832
Nombre maximal d'actions futures à créer	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par conversions d'obligations					
Par exercice des bons de souscription	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Par exercice de BCE.....	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes.....	845 282	949 174	1 419 614	1 300 438	2 516 391
Résultat après impôts	(1 504 722)	(2 497 780)	(755 345)	(868 845)	(332 734)
Résultat par action					
Résultat après impôts	(1,45)	(2,40)	(0,73)	(0,84)	(0,43)
Dividende attribué à chaque action.....	0	0	0	0	0
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13.46	19	24	24	25
Montant de la masse salariale de l'exercice.....	672 722	960 491	1 167 163	1 191 223	1 204 027
Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	287 110	420 269	523 557	566 181	566 362

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

5. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice 2018 s'élève à 13.46 salariés.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



209288382720000162425

Dettes

Etat des dettes = 8 718 670 euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22	22		
Dettes financières diverses	6 394 075			6 394 075
Fournisseurs	1 084 733	1 084 733		
Dettes fiscales & sociales	1 216 829	1 216 829		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	23 011	23 011		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 718 670	2 324 595		6 394 075

Charges à payer

Charges à payer par postes du bilan = 226 960 euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	377
Emp. & dettes financières div.	80 699
Fournisseurs	26 040
Dettes fiscales & sociales	119 844
Autres dettes	
TOTAL	226 960

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 845 282 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	159 038	18,81 %
Produits des activités annexes	686 244	81,19 %
TOTAL	845 282	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -194 057 euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 043 953		-1 043 953
Résultat financier	-86 439		-86 439
Résultat exceptionnel	-568 386		-568 386
Participation des salariés			
TOTAL	-1 698 779	-194 057	-1 504 722

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Frais de R&D	5 138 664	3 174 974	1 963 690
Concessions, brevets	85 832	85 832	0
Autres Immobilisations financières	7 607		7 607
TOTAL	5 232 104	3 260 806	1 971 298

Etat des échéances des créances

Etat des créances = 1 574 633 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 577		
Actif circulant & charges d'avance	1 567 056	1 567 056	
TOTAL	1 574 633	1 567 056	

BILAN PASSIF

Capital social

Capital social = 779 874 euros

Il n'y a pas eu de mouvements sur le capital social

Provisions

Provisions = 60 000 euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques & charges	25 000	60 000	25 000		60 000
TOTAL	25 000	60 000	25 000		60 000



20928382720000162325

L'impact du CICE au titre de l'exercice écoulé est de : 15 948 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il n'a ni permis à l'entreprise de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

3. NOTES SUR LE BILAN

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec : le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

BILAN ACTIF

Etat des immobilisations

Immobilisations brutes = 5 232 104 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 178 500	579 652	533 656	5 224 496
Immobilisations corporelles	0			
Immobilisations financières	30 859	7 577	30 829	7 607
TOTAL	5 209 359	587 229	564 485	5 232 104

Etat des amortissements

Amortissements et provisions d'actif = 3 260 806 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 049 567	1 211 239		3 260 806
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 049 567	1 211 239		3 260 806

2.3 Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements versés sont évalués à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont évaluées à leur prix d'acquisition, ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence au dernier cours de bourse. Ce calcul s'effectue par ligne des titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

2.5.Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

2.6.Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7.Crédit d'impôt recherche

Il a été réalisé au titre de l'année 2018 pour 646 855 euros de frais de recherche, donnant lieu à un crédit d'impôt recherche d'un montant de 194 057 euros, après déduction des subventions afférentes.

2.8.CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile. La comptabilisation a été réalisée en diminution des charges de personnel.



209288382720000142225

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a été déclarée en situation de cessation de paiement suivie d'un redressement judiciaire le 22 août 2019. Toutefois, le TC a ordonné une période d'observation de 6 mois. Un nouveau jugement est prévu en date du 22/10/2019 afin de statuer sur le maintien de la période d'observation.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont immobilisés lorsque ceux-ci correspondent à la création de logiciel et de hardware pour lesquels la commercialisation peut être envisagée raisonnablement. Les immobilisations incorporelles sont donc constituées essentiellement de la R&D correspondant aux hardware et logiciels développés par la société depuis sa création. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire sur 1 an sur les logiciels et en linéaire sur 5 ans sur le hardware.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements de bureaux	8 ans
Matériel électronique et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 3 634 000,31 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -1 504 721,57 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Liste des annexes

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE _____	8
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES _____	8
3.	NOTES SUR LE BILAN _____	10
4.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT _____	12
5.	AUTRES INFORMATIONS _____	12



209288382710000162125

SILKAN RT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018		du Néant	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 373	0,52		4 373	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	342	0,04		342	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)	4 715	0,56		4 715	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 616	1,02		8 616	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	564 485	66,78		564 485	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)	573 101	67,80		573 101	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-568 386	67,23		-568 386	N/S
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	-194 057	-22,95		-194 057	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 040 894	359,79		3 040 894	N/S
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 545 615	537,76		4 545 615	N/S
RÉSULTAT NET	-1 504 722	-178,00		-1 504 722	N/S
	<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

SILKAN RT

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2018	du Néant	Variation	%
---------------------	--------------------------------	-------------	-----------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	159 038		159 038	18,81			159 038	N/S
Production vendue services	686 244		686 244	81,19			686 244	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	845 282		845 282	100,00			845 282	N/S

Production stockée								
Production immobilisée			305 728	36,17			305 728	N/S
Subventions d'exploitation			897 470	106,17			897 470	N/S
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			957 698	113,30			957 698	N/S
Autres produits			30 001	3,55			30 001	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			3 036 179	359,19			3 036 179	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)			361 453	42,76			361 453	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			856 619	101,34			856 619	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			18 805	2,22			18 805	N/S
Salaires et traitements			672 722	79,59			672 722	N/S
Charges sociales			287 110	33,97			287 110	N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 211 239	143,29			1 211 239	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			60 000	7,10			60 000	N/S
Autres charges			612 183	72,42			612 183	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			4 080 132	482,69			4 080 132	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 043 953	-123,49			-1 043 953	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			86 439	10,23			86 439	N/S
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			86 439	10,23			86 439	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-86 439	-10,22			-86 439	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-1 130 392	-133,72			-1 130 392	N/S



20928382720000162025

SILKAN RT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN PASSIFPrésenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent Néant
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé :)	779 874	21,46
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	45 000	1,24
Réserves statutaires ou contractuelles	121 807	3,35
Réserves réglementées	4 824	0,13
Autres réserves	-4 591 452	-126,34
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-1 504 722	-41,40
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	-5 144 669	-141,56
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	60 000	1,65
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	60 000	1,65
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	22	0,00
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	377	0,01
. Associés	6 393 698	175,94
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 084 733	29,85
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	88 139	2,43
. Organismes sociaux	979 716	26,96
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	144 968	3,99
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	4 006	0,11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 011	0,63
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	8 718 670	239,92
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	
TOTAL PASSIF (I à V)	3 634 000	100,00

Bilan et Résultat

SILKAN RT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BILAN ACTIF

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le				du	
	31/12/2018				Néant	
	(12 mois)					
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	5 138 664	3 174 974	1 963 690	54,04		
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	85 832	85 832				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	30		30	0,00		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 577		7 577	0,21		
TOTAL (I)	5 232 104	3 260 806	1 971 298	54,25		
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 423		1 423	0,04		
Clients et comptes rattachés	849 750		849 750	23,38		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	52 858		52 858	1,45		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	210 005		210 005	5,78		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	363 812		363 812	10,01		
. Autres	90 631		90 631	2,49		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	94 224		94 224	2,59		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 662 703		1 662 703	45,75		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	6 894 806	3 260 806	3 634 000	100,00		

Sommaire

SOMMAIRE	2
BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE + liste des annexes	7
DETAIL DU BILAN ACTIF	10
DETAIL DU BILAN PASSIF	11
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT	12
AUTRES INFORMATIONS-	13
RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES	12

SILKAN RT

*20 RUE DE LA REYNIE
75004 PARIS
SIRET : 449 305 044 00108*

Comptes Annuels

Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018



209288382720000161825



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX 5 PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versés aux 5 personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31/12/2018 s'élève à 299 709 euros (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent neuf euros).

Paris, le 11 Octobre 2019

 **SILKAN RT**
+33 1 46 01 03 27
SA au capital de 779 874 €
RCS 449 305 044
courrier@silkan.net

Le Président du Conseil d'Administration



est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à 299 709 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

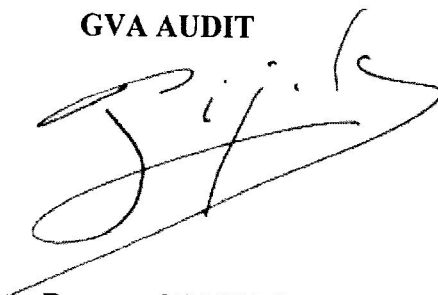
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris, le 14 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT



Raymond DIJOLS





SILKAN RT S.A.

Société Anonyme au capital de 779 874 €

20, rue de la Reynie
75004 Paris

RCS PARIS 449 305 044

**ATTESTATON DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
INFORMATIONSCOMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4°
DU CODE DE COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES
REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux actionnaires,


En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il

Groupe indépendant d'audit et de conseil
105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

Membre de UHY International, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil 

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux
Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

 Membre Indépendant
du Groupement Différence




SILKAN RT S.A.

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS
COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DE
COMMERCE RELATIF AU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**



2022838272000161625

Groupe indépendant d'audit et de conseil
105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

Membre de UHY International, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil 

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux
Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z



Membre Indépendant
du Groupement Différence

Certifié ISO 9001
Version 2015

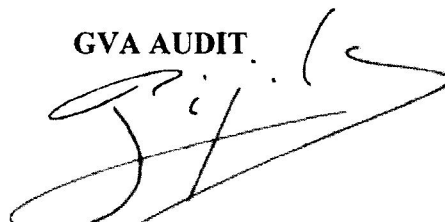
CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Paris, le 14 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dijols', written over the printed name below.

Raymond DIJOLS



SILKAN RT S.A.
Société Anonyme au capital de 779 874 €

20, rue de la Reynie
75004 Paris

RCS PARIS 449 305 044

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux actionnaires,


En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-38 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Groupe indépendant d'audit et de conseil
105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

Membre de UHY International, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil 

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux
Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

 Membre Indépendant
du Groupement Différence

2

Certifié ISO 9001
Version 2015



209286362720000161525




SILKAN RT S.A.

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**


**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Groupe indépendant d'audit et de conseil
105, av. Raymond Poincaré - CS 81691 - 75116 Paris Cedex 16
Tél : +33 1 45 00 76 00 - Fax : +33 1 45 00 40 10
T.V.A. FR 45 347 496 788

Membre de UHY International, réseau de
cabinets indépendants d'audit et de conseil 

www.gva.fr - info@gva.fr

GVA AUDIT SAS - Société par actions simplifiée de Commissaires aux
Comptes inscrite à la Compagnie de Paris au capital de 50 000 €
Siret 347 496 788 00022 - NAF 6920 Z

 Membre Indépendant
du Groupement Différence

Certifié ISO 9001
Version 2015

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

5. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'effectif moyen sur l'exercice 2018 s'élève à 13.46 salariés.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



209283827Z000161425



Dettes

Etat des dettes = 8 718 670 euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	22	22		
Dettes financières diverses	6 394 075			6 394 075
Fournisseurs	1 084 733	1 084 733		
Dettes fiscales & sociales	1 216 829	1 216 829		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	23 011	23 011		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 718 670	2 324 595		6 394 075

Charges à payer

Charges à payer par postes du bilan = 226 960 euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	377
Emp. & dettes financières div.	80 699
Fournisseurs	26 040
Dettes fiscales & sociales	119 844
Autres dettes	
TOTAL	226 960

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 845 282 euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	159 038	18,81 %
Produits des activités annexes	686 244	81,19 %
TOTAL	845 282	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -194 057 euros

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 043 953		-1 043 953
Résultat financier	-86 439		-86 439
Résultat exceptionnel	-568 386		-568 386
Participation des salariés			
TOTAL	-1 698 779	-194 057	-1 504 722



Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Frais de R&D	5 138 664	3 174 974	1 963 690
Concessions, brevets	85 832	85 832	0
Autres Immobilisations financières	7 607		7 607
TOTAL	5 232 104	3 260 806	1 971 298

Etat des échéances des créances

Etat des créances = 1 574 633 euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 577		
Actif circulant & charges d'avance	1 567 056	1 567 056	
TOTAL	1 574 633	1 567 056	

BILAN PASSIF

Capital social

Capital social = 779 874 euros

Il n'y a pas eu de mouvements sur le capital social

Provisions

Provisions = 60 000 euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	0				0
Provisions pour risques & charges	25 000	60 000	25 000		60 000
TOTAL	25 000	60 000	25 000		60 000

L'impact du CICE au titre de l'exercice écoulé est de : 15 948 euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il n'a ni permis à l'entreprise de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

3. NOTES SUR LE BILAN

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec : le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

BILAN ACTIF

Etat des immobilisations

Immobilisations brutes = 5 232 104 euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 178 500	579 652	533 656	5 224 496
Immobilisations corporelles	0			
Immobilisations financières	30 859	7 577	30 829	7 607
TOTAL	5 209 359	587 229	564 485	5 232 104

Etat des amortissements

Amortissements et provisions d'actif = 3 260 806 euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 049 567	1 211 239		3 260 806
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 049 567	1 211 239		3 260 806



2.3 Immobilisations financières

Les dépôts et cautionnements versés sont évalués à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée à due concurrence.

2.4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont évaluées à leur prix d'acquisition, ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence au dernier cours de bourse. Ce calcul s'effectue par ligne des titres, sans compensation entre les plus et moins-values constatées.

2.5.Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

2.6.Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.
Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7.Crédit d'impôt recherche

Il a été réalisé au titre de l'année 2018 pour 646 855 euros de frais de recherche, donnant lieu à un crédit d'impôt recherche d'un montant de 194 057 euros, après déduction des subventions afférentes.

2.8.CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile. La comptabilisation a été réalisée en diminution des charges de personnel.



1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a été déclarée en situation de cessation de paiement suivie d'un redressement judiciaire le 22 août 2019. Toutefois, le TC a ordonné une période d'observation de 6 mois. Un nouveau jugement est prévu en date du 22/10/2019 afin de statuer sur le maintien de la période d'observation.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont immobilisés lorsque ceux-ci correspondent à la création de logiciel et de hardware pour lesquels la commercialisation peut être envisagée raisonnablement. Les immobilisations incorporelles sont donc constituées essentiellement de la R&D correspondant aux hardware et logiciels développés par la société depuis sa création. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire sur 1 an sur les logiciels et en linéaire sur 5 ans sur le hardware.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements de bureaux	8 ans
Matériel électronique et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans



Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 3 634 000,31 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -1 504 721,57 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.



209283832720000161125



Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 373	
Sur opérations en capital	342	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	4 715	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 616	46 134
Sur opérations en capital	564 485	23 560
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		77 135
Total charges exceptionnelles (VIII)	573 101	146 829
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-568 386	-146 829
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-194 057	-186 196
Total des produits (I+III+V+VII)	3 040 894	2 571 481
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 545 816	5 069 241
BENEFICE OU PERTE	-1 504 722	-2 497 780
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	159 038		159 038	459 210
Production vendue (services)	686 244		686 244	489 964
Chiffre d'affaires net			845 282	949 174
Production stockée				
Production immobilisée			305 728	789 709
Subventions d'exploitation			897 470	601 604
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			957 698	230 628
Autres produits			30 001	346
Total produits d'exploitation (I)			3 036 179	2 571 461
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				247 124
Variations de stock			361 454	-15 238
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			856 619	1 044 452
Impôts, taxes et versements assimilés			18 805	51 352
Salaires et traitements			672 722	960 491
Charges sociales			287 111	420 269
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 211 239	1 354 898
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				943 286
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			60 000	5 000
Autres charges			612 183	18 633
Total charges d'exploitation (II)			4 080 133	5 030 287
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 043 954	-2 458 806
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			86 439	78 332
Différences négatives de change				9
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			86 439	78 341
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-86 439	-78 341
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-1 130 393	-2 537 147



20238882710000161025



Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	779 874	779 874
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	45 000	45 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	121 807	121 807
Autres réserves	4 824	4 824
Report à nouveau	-4 591 452	-2 093 673
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 504 722	-2 497 780
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 144 669	-3 639 948
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	60 000	25 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	60 000	25 000
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	22	893
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 394 075	5 620 456
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 084 733	546 070
Dettes fiscales et sociales	1 216 829	731 616
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	23 011	717 470
TOTAL DETTES	8 718 670	7 616 505
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 634 001	4 001 557
		7 616 505
(1) Dont à plus d'un an (a)	8 718 670	
(1) Dont à moins d'un an (a)	22	893
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2015	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	5 138 665	3 174 974	1 963 691	2 931 600
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	85 832	85 832		197 333
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	30		30	30
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 577		7 577	30 829
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 232 104	3 260 806	1 971 298	3 159 792
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				40 836
Avances et acomptes versés sur commandes	1 423		1 423	1 423
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	849 750		849 750	50 694
Autres créances	717 306		717 306	601 805
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	94 224		94 224	141 399
Charges constatées d'avance (3)				5 608
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 662 703		1 662 703	841 765
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 894 807	3 260 806	3 634 001	4 001 557
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

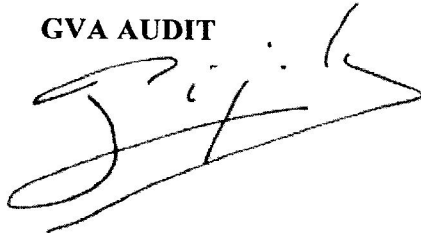
incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 14 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes

GVA AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Dijols', written over the printed name 'Raymond DIJOLS'.

Raymond DIJOLS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette



La situation exposée dans le paragraphe « *Motivation de la réserve* » est de nature à entraîner une incertitude significative, susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la société. La présentation de la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation en annexe des comptes clos au 31 décembre 2018, ne restitue pas suffisamment les implications de l'audition prévue le 22 octobre 2019, nous conduisant à exprimer la réserve formulée dans le paragraphe « *Opinion avec Réserve* » du présent rapport.

Verification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

À l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

L'issue de cette période d'observation, si elle est maintenue lors de l'audition précitée, le Tribunal de Commerce pourrait décider :

- soit le renouvellement de la période d'observation,
 - soit l'adoption d'un plan de redressement permettant ainsi la poursuite de l'activité de la société,
 - soit la mise en place de mesures pouvant conduire à la liquidation ou à la cession partielle ou totale de la société.
- Il résulte de cette situation une incertitude significative susceptible de remettre en cause la continuité d'exploitation de la société.

Référéntiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie «Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.